

- Canadiens de la nouvelle Angleterre, 360.
 Corrections (les), 369.
 Concile de Trente (les dix règles du), 371.
 Clergé (les lectures du), 373.
 Compagnie de Jésus (liste des généraux de la), 376.
 Chicoutimi (Séminaire de), 388.
 Consistoire du 30 juin, 394.
 Canons pénitentiaux (les anciens), 395, 404.
 Crispi, 397.
 Chaînes de St. Pierre, 405.
 Coligny (le monument de l'amiral), 407.
 Chant des fidèles dans l'église (le), 410.
 Consultations :
 1o chapelet, 6, 22, 36, 37, 59, 60, 72, 148, 239.
 2o Indulgences, 78, 79, 88, 100, 102, 110, 114, 117, 119, 147, 148, 182, 230.
 3o Agrégation à la confrérie du Rosaire, 117.
 4o Le Vœu héroïque, 134.
 5o Conduite à tenir par les catholiques auprès d'un malade, lorsque le ministre hérétique exerce son office, 141. Ce que doit faire le médecin auquel un malade déclare vouloir être assisté par un ministre hérétique, 141.
 6o Nouvelle Bibliothèque populaire, 142.
 7o Veni Creator n'a que deux conclusions, 148.
 8o Prières prescrites après la messe, 148, 294.
 9o Livres contenant l'ordinaire de la messe en langue vulgaire, 156.
 10o Livres déferés à la S. C. de l'Index et non condamnés, peuvent être attaqués, 156, 271.
 11o Obligation pour les femmes de faire la genuflexion devant le S. Sacrement, 156.
 12o Ce qu'il faut penser du Figaro, 182.
 13o Ce qu'il faut penser de certaines expressions employées par des écrivains, 182.
 14o Journaux défendus dans l'archidiocèse, 182.
 15o Parodie des commandements et de l'Évangile, 182.
 16o Accolement incongru des titres des dignitaires ecclésiastiques, 182.
 17o Récitation du Petit office de la S. Vierge en latin, 182.
 18o Est-il permis aux catholiques d'entrer dans les temples des hérétiques, 198.
 Assistance au prêche des hérétiques, 221.
 19o Scapulaire, 198.